

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 07/05/2013

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire, GINI Patrick, Maire adjoint, ARBEZ-CARME Elisabeth, BONAVERO Catherine, GINDRE Nicolas, MICHARD Jean-Louis, MOYAT Alain, PERALTA Françoise, PILLARD Claudie, RAFFIN Christelle, REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain, SAVOIE Jean-Christophe.
Absents excusés :	CHEVASSUS-A-L'ANTOINE Sandrine qui donne procuration à ARBEZ-CARME Elisabeth, MICHAUD Sylvie qui donne procuration à PERRIN Raphaël.
Secrétaire de séance	RAFFIN Christelle

M. le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 11/04/2013 qui est approuvé à l'unanimité.

I. RECRUTEMENT PERSONNELS MAISON DE L'ENFANCE :

Suite aux différents mouvements de personnel survenus au sein de la Maison de l'Enfance et comme évoqué lors de la précédente séance du Conseil Municipal, M. le Maire présente les créations de poste nécessaires :

- un poste de Direction de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) en contrat à durée indéterminée, sur une base de 35 h hebdomadaires.

La commission en charge de la Maison De l'Enfance propose la candidature de Mme Solène PELOTTE, titulaire d'un Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD) et d'un Brevet d'Etat.

- un poste d'Animateur et Responsable du Site de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Lamoura, en contrat à durée indéterminée, sur une base de 30 h hebdomadaires.

La commission propose la candidature de M. Ludovic MAMESSIER.

- un poste d'Agent d'Entretien et Intervenant ponctuel en Animation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), en contrat à durée indéterminée, sur une base de 20 h hebdomadaires.

M. le Maire confirme le poste de Mme Angela VERSOS DELGADO qui occupe actuellement cette fonction en contrat à durée déterminée.

- un poste d'Animateur au sein de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), en contrat à durée indéterminée, sur une base de 10 h hebdomadaires.

M. le Maire confirme le poste de Melle Aurélie ROLANDEZ qui occupe actuellement cette fonction en contrat à durée déterminée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve ces différents recrutements en qualité d'agent de droit public non titulaires. Il autorise M. le Maire à prendre les arrêtés de nomination correspondants et à effectuer des avenants aux contrats en fonction des besoins du service.

II. CONTENTIEUX MME JENNY JACOTOT/COMMUNE DE SEPTMONCEL

M. le Maire rappelle les faits chronologiques et détaillés du contentieux qui oppose Mme Jenny JACOTOT à la commune de Septmoncel.

Suite à son licenciement pour faute grave, Mme Jenny JACOTOT a fait appel à Maître Dominique PEYRONEL, avocat, afin de remettre en cause son licenciement. Ce dernier a adressé à la commune de Septmoncel un recours gracieux en annulation avec demande d'indemnisation de 45 061.12 €.

Après avoir communiqué son mémoire en réponse, la commune de Septmoncel a jugé cette demande inacceptable.

Les parties se sont rapprochées et ont échangé sur les incertitudes sur le plan juridique et risques existants pour chacune des parties. Après discussions et diverses concessions réciproques, les différentes parties ont décidé d'un commun accord de mettre fin à l'amiable, à leur litige dans le cadre d'une transaction.

M. le Maire donne lecture du protocole transactionnel établi par Me PEYRONEL et demande à l'assemblée de voter à bulletin secret.

Par 15 voix sur 15, le Conseil Municipal se prononce pour l'acceptation du protocole d'accord et l'ensemble du contenu du rapport transactionnel, fixant l'indemnité à 15 000 €.

En conséquence, M. le Maire fait part de décisions modificatives à effectuer sur le budget primitif 2013 :

1° - Considérant la somme de 10 000 € inscrite au budget pour provision en cas de litiges, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de modifier l'opération d'ordre de la manière suivante :

- Compte 1511/040 (provisions pour litiges) - 10 000 €
- Compte 64138/012 (personnel non titulaire/autres indemnités) + 10 000€
- Compte 023 (virement à la section d'investissement) - 10 000 €
- Compte 021 (virement de la section de fonctionnement) - 10 000 €

2° - Afin d'assurer le versement de l'indemnité transactionnelle de 15 000 €, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'ouvrir crédit de la manière suivante :

- Compte 64138/012 (personnel non titulaire/autres indemnités) + 5 000 €
- Compte 022 (dépenses imprévues de fonctionnement) - 5 000 €

III. ACQUISITION TERRAINS LOTISSEMENT SUITE **EVALUATION DES DOMAINES**

M. le Maire informe l'assemblée que la délibération prise le 04/02/2013 pour l'acquisition de terrains à la famille MANDRILLON n'est pas recevable par le Contrôle de Légalité de la Sous-Préfecture de Saint-Claude ; toute acquisition d'un montant égal ou supérieur à 75 000 € devant faire l'objet d'une évaluation du service des Domaines.

Une estimation de la valeur vénale des 3 parcelles à urbaniser, sises au lieudit "Le Gitalet", cadastrées AL n° 5, 6 et 7 et représentant une superficie totale de 11 947 m² a donc été demandée au Service des Domaines.

Au vu du rapport d'évaluation communiqué par le Service des Domaines en date du 03/05/2013 et compte tenu des travaux de terrassement pris en charge par la commune pour réaliser la plateforme sur le terrain Mandrillon, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, réitère l'offre de prix à 110 000 € définie le 04/02/2013 et autorise M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

IV. TRAVAUX SIDEC - EXTENSION RESEAU

M. le Maire informe l'assemblée du projet d'extension du réseau de distribution publique d'électricité pour alimenter un bâtiment agricole au lieudit "La Loceresse".

Le SIDEC, sollicité pour les études et le suivi des travaux, a communiqué par son courrier en date du 05/04/2013, le montant des travaux projetés, soit 16 772,97 € HT.

Il est proposé une participation de la collectivité à hauteur de 3 908,52 € HT qui sera re-financée Intégralement par le porteur de projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord pour le lancement des travaux d'électrification selon les conditions sus-visées et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

V. RENOUVELLEMENT CONVENTION ADEFOR 39

M. le Maire donne lecture du courrier de M. le Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) de Franche-Comté reçu le 21/03/2013 sollicitant la reconduction pour une durée de 5 ans de la convention d'animation par ADEFOR 39 destinée à favoriser la restructuration des petites parcelles forestières et à en encourager la gestion.

En contrepartie de l'engagement de la commune à hauteur de 350 € par an pendant 5 ans, le CRPF s'engage à dresser régulièrement le bilan des actions menées pour une véritable dynamisation de l'activité économique liée à la forêt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de se prononcer sur la contractualisation de la convention et de prendre acte de l'engagement financier sur 5 ans, à raison de 350 € par an.

VI. COURRIERS DIVERS

M. le Maire fait part de 5 demandes d'emploi d'été au sein de la commune.

La candidature de M. Etienne PERRIER est retenue pour le mois de juin, étant le seul disponible pour cette période.

La ventilation des postes pour les mois de juillet et août se fera lors d'une prochaine séance de conseil municipal, dans l'hypothèse où de nouvelles propositions interviennent entre-temps.

VII. QUESTIONS DIVERSES

A) RENOUVELLEMENT CONVENTION ATESAT

Afin de pouvoir continuer à bénéficier des conseils des services de la Direction Des Territoires (DDT), M. le Maire propose la reconduction pour une durée d'un an de la convention ATESAT (Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire), moyennant le prix de 244,40 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le projet de convention proposé par la Direction Départementale des Territoires et autorise M. le Maire à signer la convention pour une durée d'un an à compter du 01/01/2013.

B) COMPTE-RENDU PLAN DE GESTION DU SITE CLASSE DES GORGES DU FLUMEN

M. le Maire fait part d'une réunion avec les responsables de l'étude relative au plan de gestion du site classé des gorges du Flumen. Un bilan de présentation a été dressé mais il ressort peu d'évolution par rapport à la dernière rencontre.

Un rendez-vous est fixé sur le terrain le 28/05/2013.

En parallèle, M. le Maire a demandé le rapport de la proposition commerciale entérinée par le Parc Naturel Régional du Haut-Jura.

C) PARCOURS DECOUVERTE DES 7 BELVEDERES

M. le Maire informe l'assemblée qu'un dossier de demande de subvention auprès de la région a été déposé le 30/04/2013, dossier présenté par l'Association "L'Entente Sportive", M. Patrick GINI, responsable de la section multi-sports.

D) COMPTE-RENDU PÔLE DE SANTE

Médecins, infirmières et kinésithérapeutes sont en réflexion pour travailler ensemble, plus efficacement.

M. le Maire fait part du projet de création d'un bâtiment Relais-Santé à La Pesse.

Un autre projet était à l'étude pour le secteur de Lajoux-Lamoura-Septmoncel mais il ressort d'une réunion récente qu'il n'y aura vraisemblablement pas de regroupement physique dans l'immédiat.

E) COMMERCE D'ALIMENTATION

M. le Maire confirme que la personne intéressée poursuit les démarches pour monter son dossier.

F) PANNEAU D'AFFICHAGE BÂTIMENT LE RUBIS

Le Foyer Jurassien précise qu'il y a obligation d'avoir l'avis des co-proprétaires pour installer une vitrine extérieure sur la façade de l'immeuble "Le Rubis".

Une assemblée générale extraordinaire devrait être convoquée prochainement à ce sujet. Un procès-verbal suite à cette assemblée sera établi et transmis à la Mairie.

G) COMPTE-RENDU COMMISSION FLEURISSEMENT

Mme Christelle RAFFIN indique que la commande de fleurs est enregistrée. Les jardinières ont été transmises au pépiniériste qui les remplit et les livrera au cours de la semaine du 20 mai.

- Les travaux au bas du village sont en cours de finition. La structure tressée a été remplacée par un muret.

- Au "Contour de la Chaux", M. Gruet-Masson a fait part de son souhait de ne plus avoir la charge du fleurissement de ce secteur. La municipalité le remercie pour le travail accompli depuis plusieurs années.

Une reconfiguration de ce jardin de fleurs sera réalisée pour présenter une esquisse du Chapeau de Gendarme en plan incliné.

- Concernant le fleurissement du Lavoir, il est demandé à M. Bernard REGAD de remplacer des tuiles pleines par des tuiles vitrées, apportant ainsi davantage de lumière aux plantes.

- Enfin, il est rappelé la reconduction de buis de formes différentes dans les grands pots oranges.

H) CLOCHES DE L'EGLISE

M. Jean-Louis MICHARD informe l'assemblée que suite à la panne des cloches de l'église, l'entreprise BODET est intervenue.

Un devis a été établi pour le remplacement de la bobine de l'électro-tintement de la cloche.

De plus, une mise aux normes électriques de l'installation des cloches devient urgente.

Un rendez-vous est proposé avec l'entreprise BODET pour négociation des prix.

Par ailleurs, M. le Maire a rencontré un élu de la commune des Molunes. Le devis proposé n'est pas validé tant que la commune des Molunes n'a pas acté la proposition.

Enfin, concernant l'entretien et la mise en valeur de l'antependium, M. le Maire sollicite M. Bernard REGAD pour la pose d'une vitre de protection.

Séance levée à 23 h 45
Affiché le 13/05/2013

Le Maire,
Raphaël PERRIN